

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE**
Département des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
AG

**ARRÊTE
POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE**

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Madame Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Ghislaine PERSIA, Conseillère municipale pour la date du 9 septembre 2023,

ARRÊTE

Délégation est donnée à :
Mme Ghislaine PERSIA, Conseillère Municipale
pour :

ARTICLE 1 : assurer en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil et célébrer les mariages, le samedi 9 septembre 2023,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie du présent arrêté sera adressée à M. le préfet / le sous-préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le procureur de la République.

Fait à AVIGNON, le
Le Maire,
Cécile HELLE

06 SEP. 2023

Pour ampliation

Agnès GAGLIARDI
Attaché Territorial

Parvenu en Préfecture le : 07 SEP. 2023
Publié le :

NOTIFIÉ Le : 7 Sep. 2023
Signature 